



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, MORICE, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames FORET, BEL et FOUCHET.

Absents et excusés :

M. HECQUET donne pouvoir à M. BARBIEUX

M. LEFEVRE donne pouvoir à M. VILLIERS

La séance est ouverte à 18 heures.

Mme FOUCHET est nommée secrétaire de séance.

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire précise que ce Conseil qui va délibérer sur le budget Commune vient en complément du Conseil municipal du 21 mars 2015 à l'occasion duquel les budgets eau, assainissement et stationnement ont été votés. Ce conseil va donc délibérer sur le budget Commune pour lequel un débat est essentiel.

Monsieur le Maire informe également du vote du budget de la Communauté de Communes Avallon, Vézelay, Morvan (C.C.A.V.M.), le 13 avril 2015. De nombreux élus, dont Monsieur le Maire, se sont abstenus à l'occasion du vote des taxes qui ont été augmentées en partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'une délibération autorisant le Maire à signer le bail commercial pour le local situé au 8 Rue Saint-Etienne, loué à Mme Houard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

M. Villiers ayant prévenu de son retard, il est décidé, pour commencer la séance, d'aborder le point n°5 de l'ordre du jour.

<i>V- Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'assistance d'exploitation des stations de production et de traitement de l'eau potable à Asquins et à l'Etang</i>
--

La maintenance des stations de pompage d'Asquins et de l'Etang est assurée par la SAUR.

Il est proposé de signer une convention d'assistance d'exploitation.

Toutefois, la durée proposée à l'article 4-4 – 6 ans – est jugée trop importante. Une durée d'une année renouvelable sera plus appropriée.

Aussi, il est proposé de reporter le vote de cette convention à une séance ultérieure.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Après échanges, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 11 voix

Contre : /

Abstention : /

Le report de la délibération autorisant la signature de la convention d'assistance d'exploitation des stations de production et de traitement de l'eau potable à Asquins et à l'Etang convention est votée à l'unanimité.

II- Budget Commune

Approbation Compte Administratif 2014

Approbation de l'affectation du résultat 2014

Approbation du compte de gestion 2014

La problématique de Vézelay est soulevée :

Vézelay est une petite commune où sont entrepris de grands chantiers disproportionnés par rapport à son nombre d'habitants, à sa taille et par voie de conséquences au montant de son budget de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Ravelli, 2^{ème} adjoint est rapporteur des points ci-dessous :

BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 328 002,15 € et les recettes à 458 550,68 €. Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 839 388,14 € et les recettes à 969 087,59 € ; compte tenu du résultat reporté de 2014 – 97 263,95 € -, le résultat de clôture pour l'exercice 2015 est un déficit de 831 737,22 €.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10 voix

- Contre : /

- Abstention : /

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2014 du Budget Commune.

BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (226 963,40 €), constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 764 844,71 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10 voix
- Contre : /
- Abstention : /

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2014 du Budget Commune.

BUDGET COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2014

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 328 002,15 € et les recettes à 458 550,68 €. Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 839 388,14 € et les recettes 969 087,59 € (soit un résultat de l'exercice en déficit de 739 752,02 €).

Il est précisé que le déficit d'investissement est lié au décalage entre le paiement des factures des entreprises et le versement plus tardif des subventions, ainsi qu'au décalage dans le temps du reversement de TVA qui interviendra en 2015 puis en 2016. La commune n'a pas demandé le remboursement anticipé de la TVA et la TVA n'est pas remboursée dans son intégralité par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : taux à 20% remboursé à 15,761 %.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10 voix
- Contre : /
- Abstention : /

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 du Budget Commune.

III- Vote des taxes directes locales 2015

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes directes locales et précise qu'ils sont reconduits depuis 2010.

Taxe d'habitation	18,72 %
Foncier bâti	15,56 %
Foncier non bâti	52,30 %
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	22,41 %

Les bases des impôts sont automatiquement révisées chaque année (une augmentation d'environ 1 %).

Les bases individuelles sont revues par la commission communale des impôts directs.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Un débat est engagé sur le maintien ou l'augmentation des taux.

3 leviers existent pour trouver l'équilibre budgétaire :

- Impacter la fiscalité
- Diminuer les dépenses
- Recourir à l'emprunt

Monsieur le Maire précise que le taux d'endettement actuel de la Commune est de 1,12 %, estimé relativement faible.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote pour le maintien des taux :

- **Pour : 9 voix**
- **Contre : 2 voix**
- **Abstention : /**

Le Conseil municipal décide à la majorité de maintenir les taux des taxes locales à un niveau identique à 2014.

IV- Délibération approuvant le budget primitif Commune pour l'année 2015

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Après avoir écouté la lecture détaillée de toutes les lignes du budget et avoir posé de nombreuses questions explicatives, le Conseil municipal procède au vote : un budget de fonctionnement équilibré à 902 500,00 € et un budget d'investissement équilibré à 4 755 738,00 €.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : 1 voix

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, le budget prévisionnel Commune pour l'année 2015

Il est précisé que la Commune de Vézelay a en charge un patrimoine dont la gestion va au-delà de ses capacités financières.

Il est important de sensibiliser les services de l'Etat à cette problématique ; il en va de la survie de la Commune.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

VI- Délibération a autorisant la vente de bois de la parcelle 15 à M. Reviron

Le projet d'achat de bois de la parcelle 15 par M. Reviron est présenté. Il concerne la vente de 150 stères de bois au prix négocié de 7€ le stère.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 11 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de bois de la parcelle 15 à M. Reviron.

VII- Modification de la délibération du 30 avril 2011 relative à la mise en place d'un service d'astreinte du service de l'eau (remplacement de M. Camus par M. Léveillé)

Compte tenu de l'absence prolongée de M. Camus, il est proposé son remplacement au service d'astreintes par M. Léveillé chargé, avec M. Cullin, du service de l'eau.

Monsieur Cullin effectuera 3 semaines par mois et M. Léveillé effectuera les semaines restantes dans le mois concerné. Un planning sera mis en place, en accord avec les deux agents (considérant leurs congés, temps de récupération, etc...).

Ils sont rémunérés par une indemnité d'astreinte à la semaine, soit 149,48 € par semaine à compter du 1^{er} avril 2015.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 11 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de la délibération du 30 avril 2011 relative à la mise en place d'un service d'astreinte du service de l'eau et la nomination de M. Léveillé en remplacement de M. Camus.

VIII- Délibération modifiant le montant des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au hameau de l'Étang

Le 19 décembre 2014, le Syndicat départemental d'Énergie de l'Yonne (S.D.E.Y.) a adopté un nouveau règlement plus favorable aux communes lors des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux et plus particulièrement le réseau téléphonique du hameau de l'Étang.

Un nouveau plan de financement a été établi ; le plan de financement antérieur était basé sur un ancien marché de travaux valable jusqu'au 31/12/2013 et sur un ancien règlement financier.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Il est proposé d'adopter le nouveau plan de financement faisant apparaître une augmentation de 400 €.

Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 11 voix

Contre :

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la modification du montant des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au hameau de l'Etang.

IX- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°1 :

Propriétaire : Monsieur et Madame MAZERAND demeurant 7 Rue des Ecoles à Vézelay (89)

Référence parcelles : AB n°423 (32 ca) et AB n°475 (55 ca)

Localisation : 7 Rue Saint-Pierre à Vézelay (89)

Acheteur : Madame Catherine CHARDON demeurant 65 Grande Rue Saint-Pierre à Vézelay (89)

Ce bien entre dans le périmètre de préemption.

La Commune n'ayant pas de projet sur ce bâtiment, le Conseil municipal rejette à l'unanimité, le droit de préemption sur cette D.I.A.

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°2

Propriétaire : S.C.I GUILHARA dont le siège est situé 10 ter Rue Louis David à Paris (75016)

Référence parcelle : AB n°512 (2 a 84 ca)

Localisation : 33 Rue Saint-Pierre à Vézelay (89)

Acheteur : S.C.I. 2 Place de la Basilique dont le siège est situé 2 Place de la Basilique à Vézelay (89)

Ce bien entre dans le périmètre de préemption.

La commune n'ayant pas de projet sur ce bâtiment, le Conseil municipal rejette à l'unanimité, le droit de préemption sur cette D.I.A.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

X- Délibération autorisant le Maire à signer le bail commercial pour le local situé au 8 Rue Saint-Etienne, loué à Mme Houard

Le local commercial situé 8 rue Saint-Etienne est actuellement occupé par Mme Nathalie Houard. Ce bail est actuellement en révision auprès de Maître Odin.

Plusieurs questions sont posées :

S'agit-il d'un bail précaire ?

Y-a-t-il création d'un fonds de commerce ?

Quel en est le montant ?

La municipalité a-t-elle la possibilité de récupérer les lieux ?

Compte tenu de ces questions, il est proposé de repousser le vote de cette délibération à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a sollicité la DREAL pour un effectuer un diagnostic phytosanitaire des arbres situés sur la Terrasse et dans les jardins de la Terrasse.

Un compte rendu de cette visite est à la disposition des Conseillers municipaux, en mairie.

Une réunion publique de présentation de l'Opération Grands Sites (O.G.S.) organisée par la C.C.A.V.M. aura lieu à Asquins le vendredi 17 avril à 18h, en présence de M. Guyot et Mme Georgelin.

La première lettre de l'O.G.S. sera distribuée prochainement à l'ensemble de la population de Vézelay.

La version finale du diagnostic O.G.S réalisé par le bureau d'étude Fabrique du lieu est disponible. Il est suivi par un document listant les propositions d'actions pour lesquelles l'avis des élus est requis.

La C.C.A.V.M. envisage la révision à la baisse de la prise en charge des voiries communales.

M. Villiers précise qu'il est important de ne pas déplacer les centres d'intérêt, de ne pas tout faire pour les zones commerciales ou les villes « centres » et de laisser de côté la ruralité et les villes touristiques.

C'est la délégation de compétences qui fait tout l'intérêt de l'intercommunalité.

L'école de Vézelay :

La scolarisation et les classes restent en l'état à la rentrée 2015.

Plusieurs constats :

Une classe élémentaire unique qui est décriée et un rapport pénalisant ce système.

Une classe maternelle sous la menace d'une récupération par une autre commune.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Il est important de réfléchir ensemble à un possible regroupement pédagogique avec la municipalité de Saint-Père et les parents d'élèves.

Tour de table des Conseillers :

- Monique Bel : le numéro 2 du journal de l'Ecole vient de paraître.

Le prochain bulletin municipal est en cours de finalisation et paraîtra prochainement.

- Lionel Recordon : s'agissant de la Porte Neuve (réception des travaux le 28 avril 2015) : les réseaux d'eau et d'électricité sont-ils faits ?
Une extension est possible pour l'éclairage public, la gaine est installée.
S'agissant des horodateurs : le changement de tout le parc s'élèverait à plus de 50 000 €.
- Gérard Ravelli : une réunion a eu lieu à Brosse concernant les routes gérées par la C.C.A.V.M.
- André Villiers évoque la question, pour la Commune, d'exploiter des vignes : d'une part la Vigne blanche – (louées à M. Meneau et dont elle a fait l'acquisition avec les jardins de la Terrasse) et d'autre part, les parcelles situées sous les remparts sud ; ces dernières

pourraient être défrichées en vue de la plantation de vignes. Ce projet pourrait générer des recettes supplémentaires.

- Marianne Fouchet rappelle : - l'envoi à la C.C.A.V.M. avant le 30 avril, des demandes d'éclairage public au SDEY et des décisions relatives aux voies routières ;
 - La réunion de la commission O.G.S. de la C.C.A.V.M., le 23 avril prochain, à l'occasion de laquelle sera présenté les propositions de programme d'actions, le 23 avril prochain.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Lionel RECORDON
David LEFEVRE	Pierre MORICE	Monique BEL	Emmanuel DUJARDIN
Marianne FOUCHET	André VILLIERS	Micheline FORET	